UBLIQUE
LE PROVENÇAL
ERNIÈRE HEURE

pas la voiture française ière : c'est son utilisation

port au Conseil économique et social

ème tes choses égales d'ailleurs, le
ibre prix de revient des voitures en
omments réduisant les charges de main-
d'œuvre, ce qui autoriserait, grâ-
est ce à des marges bénéficiaires plus
om- fortes, à la fois le désendettement
ta- et l'augmentation des investisse-
Bel- ments par autofinancement.
est En second lieu, les concurrents
alie pourront utiliser leurs marges bé-
néficiaires d'une part à conquê-
ai- rir des marchés des pays tiers,
éléi- d'autre part à baisser leurs prix
ait de vente en France dont le mar-
lles ché intérieur ne sera plus protégé
cial vis-à-vis des productions auto-
mobiles du Marché Commun.
Dans une perspective de baisse
des prix, l'industrie automobile
française risquerait de perdre
des marchés extérieurs et une
partie du marché intérieur .

SOLUTIONS PROPOSÉES

Le projet d'avis soumis au Con-
seil propose un certain nombre
de solutions : concentration de
l'industrie des poids lourds,
abandon partiel de la production
des voitures de petite cylindrée,
réduction du nombre de modèles.

Ce rapporteur demande encore
que soit conduite, sans aucun
retard et sans aucune diminu-
tion par rapport aux programmes
actuels considérés comme
intangibles, une politique d'infra-
structure, destinée (en attendant
la construction d'autoroutes sui-
vant le programme décidé) à ti-
rer le parti optimum du réseau
routier de grandes communi-
cations actuellement existant
par des aménagements de détail,
à créer aux abords des grandes
villes des voies de dégagement
indispensables, et à les doter de
parkings suffisants.

Les prescriptions de la loi de
[illegible] portant création du fonds
d'investissement routier doivent
être respectées, ce qui permet-
trait de développer l'infrastruc-
ture interurbaine, suburbaine et
urbaine et de créer des garages-
parkings dans les parties les plus
congestionnées des grandes vil-
les.

Afin de rendre la circulation
routière plus aisée et plus sûre,
il faut développer le contrôle de
sécurité sur les véhicules automo-
biles, notamment les vieilles voi-
tures.

Enfin, la fiscalité automobile
doit être allégée par une dimi-
nution des taxes sur l'essence,
de manière à ramener progressi-
vement le prix du litre d'essence
au voisinage du prix moyen eu-
ropéen : cette diminution devrait
être amorcée sans délai, faire
l'objet d'un programme précis et
homologué et comporter des pa-
liers de baisse assez substantiels
pour créer chez le consomma-
teur un choc psychologique.

PETITE GUERRE DES PRIX POUR LES PETITES CYLINDREES

La concurrence entre les auto-
mobiles de faible cylindrée fran-
çaises a déclenché une petite
guerre des prix.

La Régie Renault a rajusté
hier, en baisse ou en hausse, les
prix de ses 5 CV en fonction de
ceux des modèles voisins d'au-
tres marques.

C'est ainsi que le prix de l'Ori-
ane Gordini a été ramené de
6.800 à 6.550 N.F. (la Simca 1.000
est à 6.490 NF). Par contre, le
prix de la Dauphine normale
(sans concurrente réelle) a été
porté de 5.775 à 5.800 N.F. -

Face à l'Ami-6 Citroën (6.550
N.F.), la Régie Renault vient de
créer la R-4 Luxe Super, qui
sera vendue 5.440 N.F.

Enfin, à la camionnette Ci-
troën 2 CV qui coûte 4.950 N. F.
s'opposera la nouvelle fourgon-
nette Renault R-4, vendue 5.150
N.F. mais un peu plus vaste et
plus puissante.

La Société Citroën a annoncé
d'autre part hier une légère
augmentation de la puissance du
moteur de la 2 CV. Grâce à une
modification du système d'ali-
mentation en carburant et à une
légère augmentation du taux de
compression (qu'autorise l'amé-
lioration de la qualité de l'essen-
ce), la puissance maximale de la
2 CV est passée de 14 à près de
16 CV. La vitesse maximale en
sera donc accrue. — (A.F.P.).

LE STATIONNEMENT

(SUITE DE LA 1re PAGE)

duit de cette taxe à l'amélioration
de la circulation et du stationne-
ment. Les Parisiens et les habi-
tants de nombreuses villes de
Province, pourraient donc avoir dès
1962, à payer une taxe mensuelle
qui serait de 30 à 50 NF par mois.

Le montant exact serait laissé à
l'appréciation des maires et le pro-
jet ne s'appliquerait qu'aux villes
de plus de 10.000 habitants.

Bien entendu, l'adoption d'un
article de la loi de Finances par la
commission compétente n'implique
pas obligatoirement que le Parlement
se range à l'avis des protecteurs
du stationnement payant. On
peut même d'ores et déjà prévoir
de vigoureuses oppositions, car il
est à craindre que l'industrie auto-
mobile soit finalement victime des
mesures envisagées. (A.C.P.).

ACCORD EN VUE A L'O.N.U. SUR LA SUCCESSION DE M. HAMMARSKJOELD

Américains et Russes semblent
d'accord aujourd'hui pour la dé-
signation d'un secrétaire général
par intérim des Nations Unies,
mais sont, par contre, encore di-
visés sur le nombre et les attri-
butions des hauts fonctionnaires
qui seraient ses adjoints.

On parle toujours de M. Uthant
(Birmanie) pour assurer cet in-
térim. Selon des sources occiden-
tales, un accord serait possible
avant le milieu de la semaine pro-
chaine.

Un représentant soviétique a
dit de son côté qu'un accord était
« très proche ».

Il reste à s'accorder sur la com-
position et les fonctions des con-
seillers que le secrétaire général
par intérim pourrait désigner. On
croit savoir que les Russes au-
raient élargi leur projet initial
de « troïka » pour proposer sept
conseillers ou même plus.

Ceux-ci seraient originaires de
l'U.R.S.S., des U.S.A., de l'Euro-
pe occidentale, d'Europe orientale,
d'Afrique, d'Asie et d'Amérique
latine.

DE GAULLE dans le Var

On confirme officieusement,
dans les milieux autorisés que
le général De Gaulle a l'inten-
tion de se rendre en voyage of-
ficiel dans le Midi en novem-
bre, vraisemblablement dans le
courant de la seconde quinzaine.
Il visitera les Bouches-du-
Rhône, le Var, la Corse et peut-
être le Vaucluse.

N. D. L. R. — Rappelons qu'à
l'issue du dernier voyage prési-
dentiel, certains milieux avaient
annoncé que le général De
Gaulle avait décidé d'annuler
jusqu'à nouvel ordre son voyage
dans le Sud-Est, voyage qui
était alors déjà prévu pour no-
vembre.

LE VENT ABAT UNE « STRUCTURE GONFLABLE » DE 45.000 m3 SUR LA FOIRE DE LORENT

Une « structure gonflable » de
45.000 mètres cubes, constituant la
principale attraction de la Biennale
Commerciale et Industrielle Lo-
rientaise, s'est effondrée hier matin
à 10 heures 30 sur les stands de la
Foire. Aucune victime n'est à dé-
plorer. Cette « structure gonflable »
est une tente de ballon long de 54 m
large de 44 et haut de 19, qui tenait
en l'air par un système de surpres-
sion entretenu par des ventilateurs
automatiques. Elle servait de salle
des fêtes et abritait un restaurant
et plusieurs stands. Elle s'est abatue
sous l'effet du vent violent qui
soufflait depuis le matin, provoquant
un début de panique parmi les visi-
teurs, heureusement peu nombreux.

En dehors de la perte du ballon,
les dégâts ne paraissent pas très
considérables. (A.F.P.).

Désastre sur le littoral méditerranéen

(Suite de la 1re page)

Le Roussillon et le Languedoc
n'ont pas été épargnés et à St-
Hippolyte du Gard, il est tombé
118 mm. en moins d'un quart
d'heure !

Dans le Var, la zone située à
l'est de Toulon fut noyée sous
une trombe d'eau qui dura un
peu plus d'une heure. Elle s'a-
charna plus particulièrement sur
la vallée du Gapeau, en faisant
déborder le fleuve entre Hyères
et La Londe, coupant la voie
ferrée Paris - Vintimille, de 13
heures à 15 heures, entre La
Farlède et La Pauline, inter-
rompant la circulation de midi
trente à 14 heures, sur les R. N.
97 et 551 à la sortie de Solliès-
Pont et enfin, provoquant un
important éboulement sur la R.
N. 554 près de Belgentier.

A Hyères, où le Houbaud sor-
tit de son lit, isolant de nom-
breuses maisons dont une école,
que les pompiers durent évacuer,
la foudre eut un caprice curieux.
Elle tomba sur la sirène des
pompiers au moment même où
elle fonctionnait.

Les vendanges qui se poursui-
vent dans le centre et le nord
du département risquent d'être
compromises par ce déluge. Du-
rant plusieurs jours, on ne pour-
ra pénétrer dans les vignes, qui
après avoir souffert de la sécha-
resse verront cet excès d'humi-
dité tardif, pourrir une partie
de leur récolte.

Un violent orage, accompagné
de pluies diluviennes et de chu-
tes de grêle, s'est abattu hier peu
après midi sur le littoral méditer-
ranéen.

A Marseille, en quelques minu-
tes, les artères du centre de la
ville, et notamment le bas de la
Canebière, ainsi que le quai des
Belges, sur le vieux port, ont été
envahis par les eaux, en cer-
tains endroits sur 50 centimètres.

A MARSEILLE

Le débit des égouts n'étant pas
assez important pour évacuer les
eaux, celles-ci n'ont pu trouvé à
dégorger et une odeur nauséa-
bonde a envahi les bas quartiers.
Sur le vieux port et les terrains
situés derrière la Bourse, beau-
coup de voitures ont été bloquées
tandis que le niveau montait jus-
qu'à mi-portière. De nombreuses
caves ont été inondées.

La pluie ayant cessé de tom-
ber, les eaux se retirant ont dé-
posé sur les trottoirs et les chaus-
sées des détritus et une boue noi-
râtre.

Peu après 13 heures, une
voiture est tombée dans les eaux
du Jarret, petit cours d'eau mar-
seillais. Elle a été retrouvée vide,
coincée contre une pile d'un pe-
tit pont. Selon des témoins, une
ou deux personnes se trouvaient
à bord. Des recherches ont été
entreprises.

UN MORT ENTRE LA CIOTAT ET ST-CYR

Sur la R.N. 59 entre La Ciotat
et Saint-Cyr, le mauvais temps à
causé un accident mortel. Aveu-
glé par la pluie, M. Auguste Be-
rouard, commandant en retraite,
qui circulait au volant de sa vo-
ture, est entré en collision avec
un autre véhicule. Il a été tué
sur le coup.

Au début de l'après-midi, 40
millimètres d'eau environ étaient
tombés sur Marseille en moins
d'une heure.

A SETE

A Sète, le vent qui soufflait à
des vitesses de 170 à 180 km
à l'heure, a provoqué de très im-
portants dégâts : toitures souf-
flées, arbres fauchés ou déraci-
nés, verrières et vitrines brisées,
antennes de télévision enlevées
ou tordues, cheminées abattues,
fils téléphoniques rompus. Quel-
ques personnes ont été légère-
ment blessées.

Un kiosque à journaux a été
déplacé de plusieurs mètres, le
toit d'une voiture en stationne-
ment a été défoncé par des bri-
ques et une grue de chantier, dé-
séquilibrée par le vent, a bas-
culé sur un immeuble en cons-
truction.

Au moment où le cyclone a at-
teint son intensité maxima, des
vagues énormes de près de trois
mètres ont recouvert le Brise-la-
mes et le môle Saint-Louis. Le
cargo « Le Mont-Ventoux » a été
drossé contre le quai et son gou-
vernail a subi quelques dégâts.

VILLAGES ENDOMMAGES

Plusieurs villages, notamment
Mèze, Vendemian, Loupian et Vil-
leveyrac, ont été touchés. Par-
tout des toitures ont été endom-
magées, d'innombrables cheminé-
es jetées bas. Le long des rou-
tes, des dizaines de platanes se
sont abattus, de nombreuses li-
gnes téléphoniques sont hors d'u-
sage ainsi qu'une ligne électri-
que à haute tension, dont les im-
menses pylônes ont été tordus.

A Vendemian, le toit de la cave
coopérative a été enlevé et pro-
jeté à une centaine de mètres
dans le village. Il semble pour-
tant que ce soit à Villeveyrac
que la tornade a fait le plus de
dégâts. Durant un quart d'heure
environ, entre 12 h. et 8 h. 15, le
vent, qui soufflait de la mer à
une vitesse folle, tordait dans les
campagnes d'énormes pins et les
abattait. La dizaine d'ouvriers
qui travaillaient à la grande cave
coopérative ont vu brusquement
le toit s'envoler, cependant que
les rideaux métalliques des por-
tes étaient arrachés. Des escar-
gots de mer, provenant de l'étang
de Thau, distant de quelques ki-
lomètres, ont été répandus sur
le sol par milliers par les rafa-
les.

CATASTROPHE EVITEE DANS UNE ECOLE

A l'intérieur de l'agglomération,
une maison de deux étages
s'est écroulée au milieu de la rue
comme par un coup de bélier
géant, au moment où ses habi-
tants venaient d'en sortir.

Dans une école de filles, les
cloisons soufflées par la bourras-
que qui avait enfoncé la fenêtre,
se sont abattues sur les bancs de
la classe maternelle. Fort heu-
reusement, les élèves n'étaient
pas encore rentrées. « Un quart
d'heure plus tard, c'était une ca-
tastrophe disait la directrice.

Les dégâts sont considérables
aussi dans les « mas » des envi-
rons. Outre ceux causés aux bâ-
timents, les rafales ont arraché
de nombreux arbres fruitiers et
endommagé les vignes qui n'a-
vaient pas encore été vendangées.

Les orages violents qui ont af-
fecté l'autre nuit et hier matin
le Roussillon et le Languedoc
ont été accompagnés de vents
très violents. Les pluies ont éga-
lement été exceptionnelles.

En 5 heures, à Saint-Jean-du-
Gard, il est tombé 116 mm d'eau
et en treize minutes, à Saint-
Hippolyte-du-Gard, 118 mm.

A PERPIGNAN ET A PORT-VENDRES

Un très violent orage s'est
abattu de 5 à 6 heures sur le
Roussillon et la Côte Vermeille,
à Perpignan et à Port-Vendres.
Les rues ont été transformées en
torrents et de nombreuses caves
ont été inondées.

TORNADES A NIMES

Une tornade s'est abattue sur
la partie nord de la ville de Nî-
mes et a dévasté le Jardin de la
Fontaine, parure de la cité. Elle
a également endommagé de nom-
breuses toitures. Celle du bâti-
ment des ateliers de la S.N.C.F.
de Nîmes-Courbessac, a été com-
plètement soufflée et plusieurs
ouvriers qui travaillaient à l'in-
térieur ont été légèrement bles-
sés. Un pylône de 30 mètres de
haut, supportant des projecteurs
destinés à l'éclairage des voies
ferrées, a été, lui aussi, abattu
par la tempête.

Dans le sud du départe[illegible]
le mauvais temps a égale[illegible]
sévi. A Aigues-Mortes, de no[illegible]
breuses toitures ont été arra[illegible]
et des barrages de matériau[illegible]
forains détruits.

ET A BEZIERS

A Béziers, une commerçan[illegible]
Mme Jalabert, a été emporté[illegible]
par les eaux qui roulaient [illegible]
torrent dans une rue en pe[illegible]
des bas quartiers. Elle a ét[illegible]
rapidement secourue. Les tra[illegible]
tions des usines « Fouga » [illegible]
été noyées par des trombes d'e[illegible]
et le travail a été momentané[illegible]
ment interrompu. La circula[illegible]
sur les routes est rendue di[illegible]
cile, la chaussée étant par [illegible]
droits couverte d'une couche [illegible]
limon qui la rend impraticable.

Le trafic ferroviaire a s[illegible]
sérieuses perturbations, [illegible]
ment entre Béziers et Sè[illegible]
les voies et ballasts ont ét[illegible]
dommagés. Les trains ex[illegible]
Paris - Narbonne, par Lyo[illegible]
Marseille - Bordeaux ont [illegible]
respectivement des retards [illegible]
2 h. 30 et de trente minutes.

Sur la ligne Béziers-Paris [illegible]
Neussargues, le trafic a é[illegible]
terrompu au départ des gar[illegible]
Béziers et de Bédarieux. [illegible]
trains de voyageurs dont [illegible]
pide de Paris, ont dû être [illegible]
pé à Bédarieux. Le Bézier[illegible]
Paris a été annulé et remplac[illegible]
un service spécial d'autobus.

UNE « CARAVELLE » N'A PU ATTERRIR A NICE

La « Caravelle » d'Air-F[illegible]
Genève-Nice a dû faire d[illegible]
en raison du mauvais tem[illegible]
règne sur la région me[illegible]
néenne et regagner la Suis[illegible]

ORAGE ET DEGATS SUR LA REGION LYONNAISE

Un violent orage, suivi d'u[illegible]
torrentielle, s'est abattu [illegible]
région lyonnaise.

La foudre a provoqué [illegible]
avant midi, un incendie à l[illegible]
publique de garçons de [illegible]
Genis-Laval (Rhône). Une [illegible]
a été détériorée. L'établis[illegible]
étant vide d'élèves à ce m[illegible]
là, aucune victime n'est [illegible]
plorer.

D'autre part, la pluie a [illegible]
qué plusieurs collisions [illegible]
des dégâts matériels. A la [illegible]
Rousse, deux automobilis[illegible]
été blessés.

La chaussée s'est effo[illegible]
route de Vienne à Lyon [illegible]
qu'à Vénissieux (Rhône).

MAZOUT
airflam
TECHNIQUE SUISSE
Après avant après
le chauffage idéal !
avec AIRFLAM calorifère à mazout
• chauffe plusieurs pièces par circulation d'air
• réservoir [illegible] sur le côté aucune odeur
• propre [illegible] poussières
• gai comme un feu de bois par sa flamme visible
• présentation luxueuse
• GAMME COMPLETE 15 m³ 395. NF. 150 m³ 485. NF. 200 m³ 512 NF. 300 m³ 657 NF.
CRÉDIT 12 mois
AIRFLAM, 8 pl. de la Madeleine - Paris 8e - RIC. 89-[illegible]
DISTRIBUTEURS REGIONAUX :
TOULON : Ets MAURIC, 6, place Cathédrale. Tél. 92-33-13
AVIGNON : Ets DAILLANT, 56, bd Saint-Roch. Tél. 81-6[illegible]
LE MUY : Ets GUIBERTEAU, route Nationale. Tél. 124.
OLLIOULES : Ets LEMOINE, route Nationale. Tél. 152
PORTO-VECCHIO : Ets CASTELLI.
ILE ROUSSE : Ets LENATRA. Tél. 17.
AJACCIO : Sté AJACCIENNE DE QUINCAILLERIE, 54, cours Napoléon. Tél. 1-21 et 1-69.
CORTE : Ets RAFAELLI SIMONI (ex-GARCIN), 11, [illegible] Paoli. Tél. 91
BASTIA : L'EXPO, 2, place de l'Hôtel-de-Ville. Tél. 99[illegible]
AGENTS REVENDEURS AGREES :
DRAGUIGNAN : Ets BOYER, 4, bd Clemenceau.
SAINT-TROPEZ : Ets CHAZILLY, 47, rue Allard.
SAINT-RAPHAEL : Ets VERONESI, avenue de Valescure
ARLES : Ets BIZALION, 66, rue du 4-Septembre. Tél. 0[illegible]
DISTRIBUTEUR REGIONAL :
MARSEILLE (B.-du-Rh.) : RADIO MENAO, 220, avenue [illegible] Toulon. Tél. 42-66-04. — 372, rue de Lyon. Tél. 60-[illegible]
AGENTS REVENDEURS AGREES :
SALIN-DE-GIRAUD : Ets ALLEGRE
AUBAGNE : Ets RICHELME, 14, rue de la République.
PORT-DE-BOUC : Ets TOUVENIN, 56, rue Gambetta.

"chevelure d[illegible]
et soyeus[illegible]
Seul, le Shampooing STRAL
autant de santé et de jeunesse à
Dès la première application, votre
plus souple et plus éclatante. La
facilitée, tient beaucoup plus longtem
une teinture ou une décoloration
bienfaisante de STRAL régénère les
pellicules disparaissent. Désormais vo
permettre les coiffures les plus tra
faire "sourire" vos cheveux employ
shampooin
ANTI PELLICULES
LABORATOI

NOS MOT[illegible]

PROBLEME N. 1.513

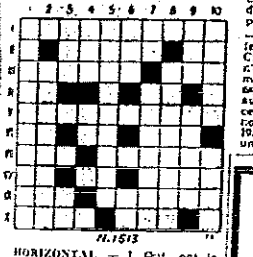

N.1513

HORIZONTAL. — I. Qui est le créateur d'un pâtisserie. — II. Bonne quand il est grand. Pro[illegible] — III. Qualité un peu à [illegible] Fut l'inventeur de la fille [illegible] qui perte son nom. — IV. [illegible] Retirant. - Fait partie. — V. Ne[illegible] nationale du Japon. — VI. Deux vertes. - Un décédé - Tenta[illegible] nardisée. — VII. A de nom[illegible] ses filles dans le monde - Fait [illegible] soufflé les dénutes. — VIII. [illegible] vau au jour - Saint bengue - Fait [illegible] de l'ordre des échassiers. — [illegible] Non latin - Cétonnes brûlées. — [illegible] Est rajeuni par une magicienne. VERTICAL. — I. Etoile mi-sole. [illegible] modèle dont on se sert pour faire des doublure[illegible] dans leur [illegible] pour un plei[illegible] — 4. Assaut[illegible] leur - Interje[illegible] Calmantes. [illegible] n'est pas à l[illegible] monde - Fonte [illegible] espace de t[illegible] aussi - giroll[illegible] ceptible. — 9. [illegible] Ordre avaris d[illegible] 10. Petit cham[illegible] une suspension.

LA BOURSE

(fin) du 6 Octobre 1961

PARIS

Les dispositions générales du marché demeurent sa[illegible] satisfaisantes et les profes[illegible] estiment que cette [illegible] considérer dans [illegible] favorable est l'une des [illegible] que le marché [illegible] depuis longt[illegible]

Or si effectivement des [illegible] de la spéculation [illegible] tout terme se [illegible] cependant un mou[illegible] du marché des [illegible] non seulement les [illegible] les plus grandes [illegible] mais encore les petites [illegible] grande dans un grand nombre de cas.

MARSEILLE

Continuant ses bonnes [illegible] de la veille, le [illegible]

VALEURS	PARQUET	TERM[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]